

INFO TRI



Le mot du Président

C'est un honneur d'avoir été élu en septembre dernier à la présidence du SMICOTOM. J'accomplirai ce rôle avec humilité et dans l'intérêt général. Pour commencer, j'ai eu à cœur de rencontrer les agents et de me familiariser avec le mode de fonctionnement des différentes infrastructures du syndicat.

Réduire nos déchets et mieux les valoriser devient indispensable. Dans les prochaines années, les contraintes réglementaires annoncent un contexte financier défavorable qu'il va nous falloir maîtriser. Nous avons souhaité que ce numéro de l'info tri vous présente le coût de gestion lié au traitement des déchets. La nouvelle équipe syndicale a très rapidement pris la mesure des enjeux des prochaines années. Soyez assurés que nous nous y investissons d'ores et déjà avec application.

Dans le contexte particulier qui est le nôtre depuis des mois, je vous souhaite tout de même de passer d'agréables fêtes de fin d'année.

Yves BARREAU
Président du SMICOTOM



SOMMAIRE

- p.3 Dossier :** Déchets et Coûts ne font pas bon ménage
- p.4** Actualité, rappel et infos pratiques

CHIFFRES CLÉS

LA TAXE GÉNÉRALE SUR LES ACTIVITÉS POLLUANTES

LA TGAP ? KÉSAKO ? ET DE QUELS MONTANTS PARLONS NOUS ?

La Taxe Générale sur les Activités Polluantes est un impôt dont toutes les installations de traitement des déchets doivent s'acquitter. Elle est due pour chaque tonne enfouie. Actuellement à 25 €, elle atteindra 65 € la tonne à l'horizon 2025.

Avec son installation de stockage à Naujac-sur-Mer dans laquelle sont traités jusqu'à 27 000 tonnes de déchets par an, le SMICOTOM s'acquitte donc de cette taxe réglementaire.

Derniers versements et prévisions :



À DÉTACHER DE CE NUMÉRO, LE CALENDRIER DE COLLECTE 2021

Déchets et Coûts ne font pas bon ménage



Le déchet, nous le jetons et nous ne voulons plus en entendre parler. Pour autant, il est collecté, transporté et traité. Cela représente un coût pour la collectivité qui le prend en charge. Financé par les ménages et les professionnels, usagers du service, il est toutefois minoré de soutiens et de reprises matériaux.

Quand la facture arrive, nous trouvons toujours que nous payons trop cher. Pour autant, la gestion des déchets se comptabilise en millions d'euros. Et les prévisions ne vont pas s'orienter à la baisse.

La raison : une réglementation qui évolue dans une volonté de mobiliser autour de la réduction des déchets pour la protection de l'environnement. Entre le projet de loi Finances 2019 et la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (août 2015), les gestionnaires de déchets sont de plus en plus confrontés à des contraintes.

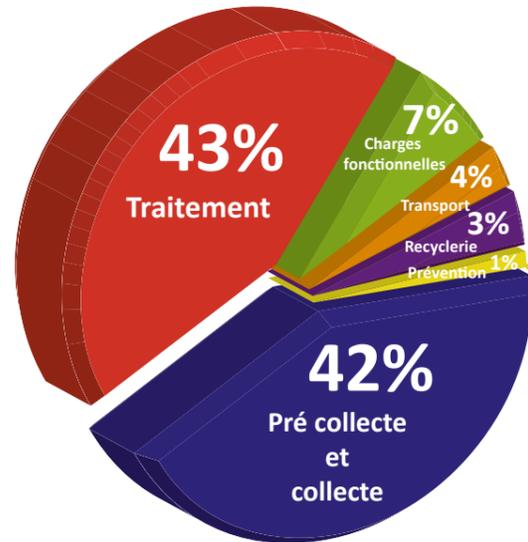
L'une d'elles est l'augmentation de la TGAP*, votée par le gouvernement via le projet de loi de finances. Aussi, le SMICOTOM se prépare à devoir absorber des charges de traitement jusqu'à quatre fois plus élevées (cf page 1 de ce numéro).

De son côté, la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte impose des limites quantitatives de stockage de déchets. Pour le SMICOTOM cela représente une diminution de la capacité d'enfouissement jusqu'à 35%. Concrètement, ces dernières années, le syndicat a enfoui jusqu'à 27 000 tonnes de déchets par an. À l'horizon 2025, il ne pourra pas enfouir plus de 17 500 tonnes par an de déchets dans son centre de stockage. Conséquence : le syndicat devra rechercher des alternatives de traitement externalisées entraînant de fait une augmentation des coûts de transport.

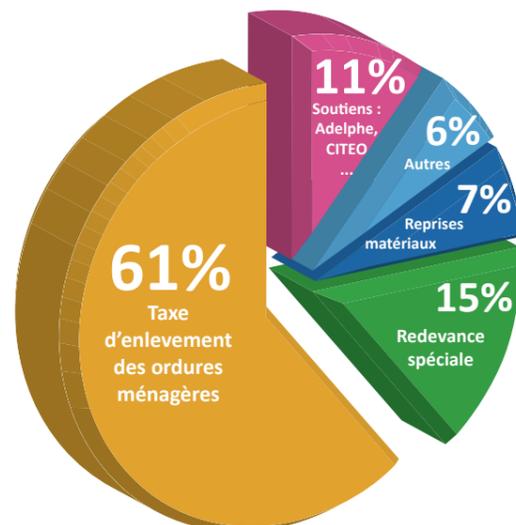
Le SMICOTOM, une collectivité territoriale qui assure la collecte, le transport et le traitement de vos déchets.

L'organe décisionnaire des orientations stratégiques est le comité syndical constitué d'élus de toutes les communes du territoire. Découvrez la nouvelle composition syndicale depuis le 3 septembre 2020 sur le site internet : www.smicotom.fr rubrique Les Élus.

RÉPARTITION DES DÉPENSES DU SYNDICAT en 2019



Les dépenses du syndicat en terme de collecte, transport et traitement sont financées par des **recettes de fonctionnement** réparties comme suit :



CONCRÈTEMENT

Quel est LE COÛT DE TRAITEMENT de nos déchets

Le déchet idéal est celui qui n'existe pas ! Pourquoi ? Parce que non seulement il n'est pas générateur de pollution mais surtout il ne coûte rien. Le point sur le coût de traitement de nos déchets (hors collecte) :

Coût TTC à la tonne du traitement des déchets alimentaires en fonction du bac utilisé



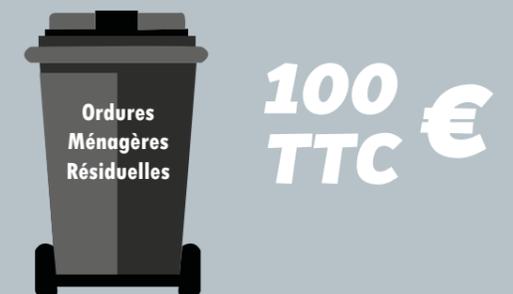
Coût TTC à la tonne du traitement des déchets recyclables en fonction du bac utilisé



Coût TTC à la tonne du traitement du verre en fonction du bac utilisé



Dans tous les cas, le traitement à la tonne de tout ce qui est jeté dans le bac noir



" Vous l'aurez compris, au delà du défi environnemental, c'est un enjeu financier qui nous attend dans les prochaines années.

Entre l'augmentation de la TGAP et la perte de capacité de stockage, nous devons réduire nos déchets. Il est impératif de trouver des solutions vertueuses et moins coûteuses.

Si nous ne changeons rien, l'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et de la redevance spéciale est inévitable.

Nous sommes responsables collectivement de notre production de déchets, alors mobilisons-nous, et agissons tous à notre niveau pour maîtriser la situation.

Dès aujourd'hui, Jetons moins, Trions mieux !

Engageons nous ensemble pour un territoire durable et responsable."

EN BREF

Le bac vert est dédié à la collecte des déchets alimentaires appelés biodéchets. Il a pour objectif de trier à la source les déchets de cuisine afin d'en faire du compost au lieu de les enfouir.

Il ne se substitue en aucun cas aux dépôts des déchets verts en déchèteries.



À mettre dans le bac :

- marc de café, sachets de thé,
- épiluchures de fruits et de légumes
- coquilles d'oeufs,
- restes de repas,
- coquillages (huîtres, moules, bulots...),
- essuie-tout et mouchoirs en papier,
- cartons de pizza et hamburger souillés de nourriture.



À ne pas mettre dans le bac :

- toute votre tonte,
- de la terre,
- les tailles de haies,
- le sapin de Noël,
- les branches d'arbres élaguées,
- des souches...

Les bacs présentant des erreurs pourront être refusés par le service de collecte.



Il est toléré de rajouter un peu de tonte et de feuilles mortes.

Déposez vos biodéchets dans les sacs fournis gratuitement par le SMICOTOM et jetez votre poche dans la poubelle verte.

9 rouleaux par an sont à retirer dans votre mairie. La dotation 2021 est disponible dès janvier.



Attention, ne tasser pas le contenu des bacs sinon ils ne peuvent pas être vidés.

INFOS PRATIQUES

> Aide au tri

Rendez-vous sur le site internet www.smicotom.fr ou contactez les ambassadeurs du tri au 0800 505 508 (numéro vert).

> Horaires d'accueil du SMICOTOM

Les services administratifs du SMICOTOM sont joignables de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 au **05 56 73 27 40**.

> Abonnez-vous à notre newsletter

Pour suivre l'actualité et les informations du SMICOTOM rendez-vous sur www.smicotom.fr, rubrique Newsletter. ou



> suivez l'actualité du SMICOTOM sur notre page.

